228 voix, et Albert Peyronnet (Allier), 220 voix, tous deux nouveaux.

### LES SECRETAIRES

Voici les résultats annoncés dans les couloirs pour l'élection des secrétaires :

Votants, 237; bulletins blancs, 4; suffrages exprimés, 233.

Ont obtenu : MM. Gallot, 209; Machet, 208; Leneveu, 207; de Rougé, 205; Morand, 204; Lancien, 206; Hughes Le Roux, 202; Blaignan, 19.

### LES QUESTEURS

Résultat du scrutin pour l'élection des questeurs :

Votants, 236; blanc, 1. Suffrages exprimés, 235.

Ont obtenu : MM. Loubet, 229; Guillier, 228; Vieu, 218.

Tous les scrutins sont enfin clos à 18 heures.

La séance publique est reprise et **M. Méline** proclame les résultats des divers scrutins.

L'élection de M. de Selves est applaudie au centre; la gauche reste muette.

**M. Méline** donne la composition totale du bureau définitif du Sénat et déclare le bureau constitué.

M. Méline annonce alors que la mission du bureau d'âge est terminée, que la prochaine séance aura lieu mardi prochain 20 janvier et que la séance est levée. L'assemblée lui fait une ovation. On crie de toutes parts : « Vive Méline! »

— C'est la plus belle récompense de ma vie, répond **M. Méline**, et la séance est levée à 18 heures 12.

## UN VAPEUR FRANÇAIS SOMBRE AU NORD D'OUESSANT

### L'EQUIPAGE EST SAUVÉ

Le navire français « Président-Carnot » avait été signalé à la préfecture maritime de Lorient comme étant en détresse à 30 milles au large d'Ouessant.

Le vapeur allemand « Colombus », qui est entré en rade de Cherbourg, avait reçu un message de ce navire. Il s'était porté à son secours, mais quand il arriva le « Président-Carnot » avait sombré. Un navire anglais en avait recueilli l'équipage.

## Un incident à la Comédie-Française

Paris, 15 janvier. — A la Comédie-Française, la Cérémonie du « Malade imaginaire », donnée, comme chaque année, pour l'anniversaire de la naissance de Molière, a été troublée par la manifestation d'un certain nombre de jeunes acteurs qui, massés au « paradis », ont accueilli à coups de sifflet quelques-uns des comédiens les plus anciens de la Maison.

Ces étranges procédés, il faut le dire, ont indigné la salle entière.

Le rideau, qui s'était baissé, s'est relevé, les sociétaires qui, aussitôt après la manifestation, avaient quitté la scène, y sont revenus, et la Cérémonie a pu poursuivre son cours jusqu'au bout. Toute la compagnie, finalement, a été saluée par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

## La Ligue Maritime Coloniale fête son six cent millième membre

Paris, 15 janvier. — Le président de la République et les ministres de la guerre, de l'instruction publique et des colonies, ainsi que le gouverneur général de l'Algérie, ont assisté, jeudi, à la très belle manifestation donnée par la Ligue maritime coloniale, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, pour fêter le six cent millième membre de l'association.

Des discours prononcés par M. Chaumet, président de la Ligue maritime et coloniale française; M. le vice-amiral Guépratte; M. Dal Piaz, président de la Compagnie Générale Transatlantique, vice-président de la L.M.C.; M. Sarraut, ancien ministre des colonies, ont soulevé l'enthousiasme de la salle.

## LE RAID TRANSSAHARIEN

### LE DEPART AJOURNÉ A CAUSE DU MAUVAIS TEMPS

Paris, 15 janvier. — Dès 9 heures, ce matin, les équipages du raid transsaharien : officiels, amis et de nombreux photographes, étaient réunis à Buc Mais le colonel de Goys, chef de l'expédition, après une dernière inspection, décidait tout à coup de surseoir au départ, les radios météorologiques de 7 heures de Berlin, dont la traduction venait d'être donnée, signalaient du mauvais temps, en particulier à Clermont-Ferrand.

## La réforme du régime pénitentiaire

Paris, 15 janvier. — La Commission chargée de l'étude des questions, se rattachant à la réforme du régime pénitentiaire, s'est réunie, ce matin, au ministère de la Justice. M. R. Renoult, Garde des Sceaux, a tenu à procéder lui-même à l'installation de cet important organe consultatif, placé auprès de son département et a prononcé, à cette occasion, une allocution de circonstance.

A la suite d'une discussion générale fort intéressante sur les principaux points signalés par le ministre et notamment sur la question de la suppression de la transportation, la séance a été levée.

## La richesse des Etats-Unis

Washington, 15 janvier. — Le bureau de recensement a évalué la richesse des Etats-Unis, fin décembre 1922 à 320 milliards 803 millions 862 mille dollars, soit 72.2 pour cent d'augmentation sur 1912. Cette évaluation est basée sur les meilleures estimations de toutes les propriétés classées par catégories.

## UN DRAME PRÈS DU MANS

### Après avoir tué sa femme et blessé trois personnes un ouvrier imprimeur se suicide

Le Mans, 15 janvier. — Un drame épouvantable s'est déroulé à Bener, commune d'Yvré-L'Evêque, près du Mans. Un ouvrier imprimeur du Mans, Ollivier Allaire, vingt-six ans, récemment marié, avait maltraité sa jeune femme qui était partie chez ses parents, à Bener.

Vers six heures du soir, Allaire quitta Le Mans à bicyclette, et se présenta, à 6 h. 30, chez ses beaux-parents. Il vit sa femme et la somma de réintégrer immédiatement le domicile conjugal; elle refusa; les beaux-parents intervinrent alors et une violente querelle éclata. Brusquement, Allaire tira un revolver de sa poche et tua sa femme d'une balle à la tête, puis tirant sur ceux qui se trouvaient là, blessa grièvement son beau-père, sa belle-mère et le père de cette dernière, puis il s'enfuit et rentra chez lui, au Mans. Allaire se coucha sur son lit et se logea dans la tête la dernière balle de son revolver.

Les trois blessés, dont l'état est grave, ont été transportés à l'hôpital du Mans.

## Le problème des réparations

### UN RAPPORT DE M. LAMOUREUX

Paris, 15 janvier. — M. Lucien Lamoureux, député de l'Allier, rapporteur général adjoint de la Commission des Finances, a fait distribuer, aujourd'hui, le rapport qu'il a rédigé, au nom de cette commission, sur le problème des réparations.

Dans ce rapport, M. Lamoureux étudie de quelle façon le problème des réparations retentit sur le budget de 1925, au point de vue des dépenses et des recettes.

Dans cette partie, M. Lamoureux fait l'historique de la politique des réparations suivie jusqu'à maintenant.

## LES LIBERTÉS RELIGIEUSES

### Une lettre de M. Herriot aux préfets des pays recouvrés

Paris, 15 janvier. — M. Herriot a adressé aux préfets du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, une lettre circulaire qui dit notamment :

Des personnes mal informées ou mal intentionnées, ont tenté de répandre le bruit que le Gouvernement de la République se proposerait de restreindre, en Alsace et en Lorraine, le libre exercice des cultes et de porter atteinte à la liberté de conscience. Il est impossible que de pareilles assertions aient pu trouver créance auprès des populations.

Comme tous les Français, les Alsaciens et les Lorrains peuvent et ne cesseront de pouvoir fréquenter en toute sécurité leurs églises, leurs temples et leurs synagogues.

Le gouvernement républicain, s'il doit et s'il entend sauvegarder la neutralité de l'Etat, est aussi le protecteur désigné des droits de la conscience individuelle. Le gouvernement actuel n'y laissera pas toucher.

## M. KELLOG REJOINT SON POSTE

Paris, 15 janvier. — M. Kellog, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a quitté Paris jeudi par l'express marime de Calais de midi. Il a été salué à son départ par le personnel de l'ambassade.

## Où va l'Angleterre?

Le duc de Northumberland, pair d'Angleterre, porteur d'un des plus grands noms historiques d'outre-Manche et un des membres éminents du parti conservateur, publie dans la « National Review », sous ce titre : « Où allons-nous ? », un article important et remarquable.

Le duc de Northumberland estime que la civilisation est actuellement menacée par deux dangers formidables, résultant de la guerre et de l'apparition du bolchevisme, c'est-à-dire par « la révolte contre l'ordre établi et une agression venant de l'Allemagne, soutenue, peut-être, par la Russie soviétique ».

Le duc de Northumberland adjure son pays de songer sérieusement à l'alliance avec la France et la Belgique:

### LES DEUX POINTS DE VUE

La différence réelle qui existe entre les deux points de vue de la Grande-Bretagne et de la France est celle-ci: les Britanniques croient que si l'Allemagne n'est pas traitée avec trop de rudesse, elle abandonnera toute pensée de revanche et adhérera honnêtement aux conditions du traité de paix, tandis que les Français croient que les conditions interdisent tout espoir à ce sujet.

On doit dire en faveur du point de vue français que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne le partageaient, en toute évidence, au cours de la période qui succéda à l'armistice. A cette époque, M. Lloyd George se montrait fortement opposé à la cession de la Pologne et de la Haute-Silésie, estimant que cette cession écartait toute chance d'une entente avec l'Allemagne, et il demandait aux Français de se contenter du retour de l'Alsace et de la Lorraine.

La riposte de M. Clemenceau fut sans réplique et anit à néant toute la thèse britannique. Il fit remarquer qu'il était tout à fait illogique de dire que l'Allemagne ne se soumettrait pas devant la perte de ses provinces orientales, mais qu'elle s'inclinerait devant celle de ses colonies, devant l'abandon de sa flotte et le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France.

« Si, disait-il, vous croyez que l'Allemagne est disposée à se réconcilier, rendez-lui sa flotte et ses colonies, dont vous vous êtes emparées pour assurer votre sécurité; nous examinerons ensuite la restitution des territoires sur lesquels repose la sécurité du continent. »

D'où la friction perpétuelle entre les Français et nous.

Cependant, plus on examine le point de vue britannique, plus on constate qu'il y règne, à l'état latent, comme une sorte de manque d'honnêteté. Nous ne pouvons vraiment pas nous leurrer au point de nous persuader que le traité de paix est appelé à nous faire entrevoir une Allemagne bienveillante.

On ne saurait trop répéter que l'espoir d'une réconciliation allemande est la plus profonde des illusions...

Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les avocats les plus ardents des obligations formidables exigées par le covenant, le pacte d'assistance mutuelle et le dernier projet concernant l'arbitrage obligatoire — celui-ci impliquant des armements gigantesques — ces avocats, dis-je, refusent absolument d'examiner le modeste projet tendant à contracter une alliance avec la France et la Belgique.

Or, ils le déclinent en donnant ce surprenant prétexte qu'une alliance nous entraînerait dans le labyrinthe des affaires continentales !

Il est donc moins embarrassant de protéger les droits de quinze ou vingt nations que de garantir ceux des deux nations dont la sécurité est tellement liée à la nôtre qu'elle ne peut être disjointe ?

## La Grande-Bretagne maintient son ambassadeur au Vatican

Londres, 15 janvier. — Le conseil de l'Union des protestants anglais, qui s'est toujours montré fortement apposé au maintien des représentants diplomatiques au Vatican, est entré en correspondance à ce sujet avec le gouvernement britannique.

Le Foreign Office vient d'adresser au conseil la réponse suivante :

Les considérations que vous mettez en avant en faveur du retrait de la légation de Rome n'ont pas échappé à l'attention du gouvernement; mais il a été décidé qu'il n'était pas présentement de l'intérêt général d'interrompre les relations qui existent entre le gouvernement de Sa Majesté et le Vatican.

## L'ECHOUAGE D'UN SOUS-MARIN AMERICAIN

Une dépêche de Chatham (Massachusetts) signale qu'à la suite des efforts entrepris en vue de romorquer le sous-marin « S 19 » échoué, le bâtiment s'est incliné sérieusement à babord. L'équipage a été transporté sur un navire garde côte.

*LETTRE DE BRUXELLES*

## La Conférence de Paris et l'homme de la rue

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 14 JANVIER 1925.

Les couloirs ministériels sont pleins du bruit que la Belgique a obtenu un grand succès moral à la Conférence de Paris, rien que parce qu'elle y a maintenu son droit de priorité. On en est là. Maintenir un droit reconnu; ne pas le voir considéré comme un chiffon de papier, c'est, maintenant, un grand succès. Signe des temps! D'autre part, on est agacé aussi de la persistance avec laquelle M. Theunis et son entourage proclament et répètent que ce n'est pas à cause des Etats-Unis que le pourcentage belge est diminué. C'est bien possible. Mais pourquoi tant insister? Personne n'ignore que nous sommes vis-à-vis des Etats-Unis dans l'attitude de pauvres gens, sans le sou pour avoir gaspillé leurs biens, à empêcher l'Allemagne de régner sur le monde, et qui ont été très heureux de pouvoir emprunter à gros intérêts auxdits Etats-Unis dans le but de ne pas mourir.

Allez donc, en de telles circonstances, refuser de célébrer les mérites des prêteurs américains. Nous sommes habitués à cela depuis M. Wilson, ajoute l'homme de la rue, dont je résume ici les deux impressions principales. D'ailleurs, s'il faut en croire la déclaration d'un officieux de M. Theunis, « *l'éducation du public*, à propos des questions traitées à Paris, *n'est pas faite*. » C'est bien malheureux pour le public. Au fond, l'officieux n'a pas tout à fait tort, car le public se perd dans les milliards, dans les 6 0/0, les 4 1/2 0/0, les 8 0/0, les annuités Dawes, le forfait allemand, etc., qui furent agités à la 29^e ou 30^e Conférence de la Paix. Le plus clair de l'histoire, c'est qu'après cette 30^e conférence, 30^e succès moral pour la Belgique, le pain est à 1.75 le kilo, notre dette est de 40 milliards, notre circulation fiduciaire est de 7.746 millions, alors qu'elle n'était que de 7.529 millions le mois dernier.

Voilà ce que l'homme de la rue constate et voilà pourquoi il ne s'émeut pas des *Te Deum* officiels chantés à propos de la Conférence de Paris, pas plus que du soupir désenchanté de M. Theunis, disant à nos confrères parisiens au cours d'un déjeuner, mardi : « Je me ferai peut-être journaliste quand je ne serai plus ministre; ce sera peut-être avant peu. »

S...

## PETITES NOUVELLES

### *FRANCE*

— **La Mission Tunisie-Tchad** avance toujours, suivant l'horaire prévu. Arrivée à Forvinquières, le 10 janvier, elle en repartait pour atteindre Birpister. La caravane a accompli dans des conditions normales 300 kilomètres en moins de trois jours de voyage effectif.

— **M. Cosgrave, président du Conseil exécutif de** l'Etat libre d'Irlande, a quitté Paris pour Cherbourg, d'où il s'embarquera directement pour l'Irlande. M. Cosgrave revient d'un voyage d'études dans différents pays de l'Europe.

— **Le général Mordacq** qui quitte, sur sa demande, le commandement du 30e corps d'armée à Wiesbaden, s'est embarqué à la gare de Wiesbaden, où a eu lieu la cérémonie d'adieux.

— **Un service solennel a été célébré** à l'église des Invalides pour le repos du R. P. Bourjade, missionnaire en Océanie, tombé glorieusement, il y a quelques semaines, sur le champ de bataille de l'apostolat. Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris, a donné l'absoute.

— **Sur la plainte de plusieurs habitants de Pont-vannes (Aube)**, qui dénonçaient l'atroce misère de six enfants, dont l'aîné est âgé de 9 ans et dont le père et la mère qui vivent maritalement ne s'occupent pas, les gendarmes ont procédé à une enquête. Ils ont trouvé dans une pièce, d'une malpropreté indescriptible, les enfants qui ont été confiés à l'assistance publique.

— **Un bûcheron** a découvert hier, dans un taillis, près de Pierrefonds, le corps entièrement nu d'une jeune fille. Le cadavre était dans un état de décomposition avancée. Il s'agit d'une jeune fille de 21 ans, du nom de Marie-Louise Carré, demeurant à Trisly-Breuil, qui serait morte d'inanition.

— **M. Ben Gabrit, ministre des Affaires étrangères** du Sultan du Maroc, s'est embarqué à Marseille à destination du Maroc, à bord de « L'Abda ».

— **M. Krassine**, ambassadeur de l'U.R.S.S., partira lundi pour Moscou.

### *ETRANGER*

— **Trois hommes de l'équipage du « Moékaki »** à Melbourne, ont été arrêtés pour désobéissance au capitaine. Ils avaient refusé de s'embarquer, sous prétexte que quelques chauffeurs étaient absents.

— **Le Messagero** signale qu'à la suite d'incidents entre étudiants fascistes et antifascistes, l'Université de Naples a été fermée jusqu'à nouvel ordre.

— **Selon « Le Mondo »**, l'aviateur Locatelli a adressé au Président de la Chambre, sa lettre de démission comme député.

— **Les services téléphoniques espagnols**, avec la collaboration d'une société américaine, posent actuellement, dans le détroit de Gibraltar, un câble entre Algésiras et Ceuta, qui permettra de relier Madrid-Tetuan-Larache et, éventuellement, Tanger.

## ROUBAIX-TOURCOING AU JAPON

### CHOIX DES STAGIAIRES QUI SERONT ADJOINTS A LA MISSION ECONOMIQUE FRANÇAISE

Le Comité et la Commission d'admission de la « Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing pour l'envoi de stagiaires industriels et commerciaux à l'étranger » viennent comme nous l'avons déjà annoncé brièvement, de procéder à l'examen des jeunes gens qui avaient demandé à participer au concours ouvert dans le but de désigner les deux stagiaires destinés à accompagner au Japon la mission économique officielle, puis à séjourner dans le pays même pendant une année.

Le jury était présidé par M. Charles Florin, président de la Société d'Encouragement », entouré de MM. Maurice Dubrulle, vice-président; Henri Lepaul, trésorier; Henri Wante, Jules Horent, membres de la Commission d'admission; Paul Puppinck, secrétaire.

Les épreuves comportaient : à l'écrit, la rédaction d'un premier rapport en français, et celle d'un second en langue anglaise; à l'oral, la lecture et la traduction immédiate d'un texte commercial anglais et une conversation dans cette langue, des interrogations relatives au textile et au commerce d'exportation en général...

#### Les deux lauréats

Les deux lauréats sont **MM. Maurice Cavelle**, de Roubaix, âgé de 24 ans, représentant d'une firme cotonnière de Roubaix et **Robert Dervaux**, de Tourcoing, âgé de 28 ans, chevalier de la Légion d'honneur, promu officier pendant la guerre, occupé au courtage des laines et déchets. En dehors d'une solide instruction générale, toujours exigée par la « Société d'Encouragement », les deux candidats possèdent une excellente connaissance de la langue anglaise, acquise pendant et depuis leurs années d'études, en suivant des cours du soir, en ne cessant de pratiquer cette langue par la lecture régulière et la conversation et en assistant notamment aux instructives séances du Cercle Polyglotte. Tous deux sont également, grâce aux emplois qu'ils ont remplis jusqu'ici, au courant du textile, industrie et commerce, au point de vue lainier et cotonnier.

La Commission d'admission avait tenu à faire choix de deux jeunes gens susceptibles de représenter dignement notre grand centre textile du Nord au sein de la mission économique française d'abord, et sur le marché japonais ensuite. Nos jeunes concitoyens qui ont été désignés ont l'ambition de répondre à ce qu'attendent d'eux la Société qui les a choisis et les places dont ils seront les délégués.

#### Le rôle qu'ils auront à remplir

Le stage qu'effectueront MM. Cavelle et Dervaux revêt une importance toute particulier à cause du rôle qu'ils auront à remplir auprès de la mission économique française. Ils seront, auprès d'elle, les techniciens du textile et les délégués officiels de l'industrie et du commerce de Roubaix-Tourcoing. Ce stage sera en outre, du plus haut intérêt, à cause du vaste marché où il s'écoulera. Le Japon, avec sa population de près de 80 millions d'habitants et l'enrichissement qui a été pour lui l'une des conséquences de la guerre européenne, ce pays encore trop peu connu de nos exportateurs français, constitue un débouché de premier ordre. Pour nos deux jeunes concitoyens, tout d'abord, un séjour dans les principaux centres de ce puissant empire ne peut qu'être riche d'enseignements, en même temps qu'il doit leur offrir des perspectives et des possibilités étendues.

Pour notre commerce et notre industrie de Roubaix-Tourcoing également, la mission officielle confiée à nos stagiaires à bord de la croisière et les études auxquelles ils se livreront ensuite dans les centres japonais où ils seront placés doivent nécessairement être d'un grand intérêt. A toutes les manifestations de la Mission Economique, nos deux villes, avec toutes les branches industrielles et commerciales du textile, seront représentées par deux envoyés spéciaux qui en diront l'importance insuffisamment connue, en feront valoir les productions si variées, bref attireront de toutes manières sur elles l'attention du lointain Orient, et s'efforceront de diriger vers elles les acheteurs susceptibles de s'intéresser à leur produits...

C'est l'importance exceptionnelle de ce stage et c'est ce véritable intérêt général de nos places qui ont immédiatement incité les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing ainsi que la Fédération Industrielle et Commerciale à s'intéresser au projet qu'avait formulé la « Société d'encouragement », de préférence à une première proposition qui leur avait été faite par la direction de la Mission Economique elle-même et qui tendait à désigner un délégué uniquement chargé de participer à la croisière pendant les deux mois qu'elle durera.

Sollicité par le ministère d'étudier une possibilité de collaboration de la part de la « Société d'encouragement », M. C. Florin proposa l'envoi d'un stagiaire qui ne serait pas seulement adjoint à la Mission, mais qui resterait ensuite au Japon pour y effectuer un véritable stage pratique.

Cette idée fut approuvée par le ministère et la Commission des stages qui promirent immédiatement l'appui financier du gouvernement et offrirent leur concours effectif non seulement pour un seul mais pour deux stagiaires. L'Etat assure ainsi aux deux stagiaires une subvention représentant la moitié de la somme totale nécessaire pour le voyage et le séjour dans le pays. Le reste est fourni par nos deux Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing, la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing et la « Société d'encouragement ».

Ainsi, nos concitoyens sont bien les envoyés officiels de nos centres et c'est une nouvelle et très heureuse initiative de notre « Société d'encouragement » dont profiteront deux jeunes gens méritants de chez nous en même temps que le commerce et l'industrie textiles de nos deux villes.

Le départ de la Mission est fixé au 12 février. D'ici là, MM. Cavelle et Dervaux se livreront à un travail de documentation précise sur chacune des branches textiles de notre région. Pour cela, ils rendront visite aux industriels et commerçants des diverses spécialités, auprès desquels ils recueilleront des types et échantillons de nos productions. Dès maintenant, les exportateurs qui voudraient avoir un entretien avec eux, sont invités à s'adresser au secrétariat de la « Société d'encouragement ».

## L'application de la législation relative aux loyers

### UNE CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Paris, 15 janvier. — Le « Journal Officiel » publie une circulaire du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, aux premiers présidents et procureurs généraux, relative à l'application de la législation sur les loyers.

Le ministre dit en particulier :

Le législateur a voulu que, sur la justification qui lui est faite d'une demande de prorogation régulièrement formée dans le délai légal, le juge des référés maintînt en possession l'occupant que remplit, de bonne fois, les conditions spéciale des loyers — le juge de paix ou la chambre du tribunal civil — qui est seule compétente pour statuer sur le mérite de la demande de prorogation. Le juge des référés doit éviter toute décision qui ferait pratiquement échec à cette répartition des compétences.

Pour couper court, d'autre part, sur un point particulier, à certaine fausse interprétation de la législation sur les loyers, je me permets de rappeler que le droit de reprise des lieux loués pour son usage personnel reconnu au propriétaire par l'article 13 de la loi du 31 mars 1922, a été expressément exclu par le deuxième paragraphe de ce même article, en ce qui concerne les propriétaires de « fractions d'immeubles », dont l'acquisition — sauf au cas de succession — n'a pas date certaine avant le 1er février 1922.

Il résulte de ce texte que toute acquisition d'appartement qui n'a pas date certaine antérieure au 1er février 1922 ne peut conférer au propriétaire de cet appartement le droit absolu d'exercer pour son usage la reprise des lieux loués.

## L'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE DE 500 FRANCS

Le « Journal Officiel » publie une série de décrets et d'instructions relatifs aux conditions d'attribution aux modes d'ordonnancement et de paiement de l'allocation exceptionnelle de 500 francs aux fonctionnaires, prévue par la loi du 31 décembre 1924.

# DERNIÈRE HEURE

### UNE SÉANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

## Les interpellations sur les grèves de Douarnenez

### M. Camille Chautemps déclare que les coupables seront châtiés

Paris, 15 janvier. — La séance de la Chambre est reprise à 21 h. 10.

**M. Le Bail** (Finistère), développe son interpellation sur les grèves de Douarnenez. Il constate que les patrons, jusqu'aux incidents du 1er janvier, ont été sourds aux appels à la conciliation et à l'arbitrage proposés par le ministre du Travail.

L'orateur fait de nouveau le récit de l'attentat du « Café de l'Aurore », où M. Le Flanché, son neveu, et trois autres personnes ont été blessés; puis de l'émeute qui aurait pu finir dans le sang, sans l'intervention des gendarmes.

Il cite de nombreux documents pour établir les liens qui unissent l'« Union générale des syndicats réformistes », avec la « Démocratie Nouvelle » et la « Ligue Nationale Républicaine ».

**M. Le Bail**, interrompu à plusieurs reprises par des députés de gauche, s'attache surtout à établir qu'on a voulu, à propos des grèves de Douarnenez, ameuter l'opinion publique par une campagne de peur.

### L'OPINION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

**M. Camille Chautemps**, ministre de l'Intérieur, monte à la tribune. Il est heureux de constater que tout le monde est unanime à convenir que le conflit de Douarnenez avait une origine exclusivement économique. Maintenant que le conflit est terminé, dit-il, c'est pour moi une devoir de conscience d'exprimer toute ma sympathie aux ouvriers et aux ouvrières.

A ce propos, le ministre annonce qu'une autre grève, celle de Mazamet, qui s'est déroulée dans l'ordre le plus complet, grâce à la sagesse des travailleurs, va prendre normalement fin par l'arbitrage.

Revenant à la grève de Douarnenez, le ministre doit convenir que les communistes, après la suspension du maire Le Flanchec, collaboraient très opportunément avec les autorités. M. Chautemps résume la doctrine du gouvernement qui consiste à n'intervenir que pour le maintien de l'ordre et pour se pencher vers les femmes et les enfants, victimes innocentes des conflits sociaux.

### LES COUPABLES SERONT CHATIÉS

Le ministre affirme que tous les fonctionnaires ont fait leur devoir. Il déclare qu'il sera réservé au sujet de l'instruction qui est ouverte.

Toutefois, dit-il, le Gouvernement a estimé qu'il fallait rechercher tous les coupables. Le jour même où les patrons refusaient l'arbitrage du Gouvernement, ils faisaient une démarche auprès de l'Union des syndicats réformistes pour briser la grève. (Mouvements sur tous les bancs.)

Le ministre souligne la gravité de cette démarche et, dit-il, le Gouvernement a décidé d'étendre les poursuites et de viser non seulement les agresseurs mais tous leurs complices.

Le ministre ajoute que le Gouvernement a le devoir de considérer que la démocratie nouvelle qui encourage l'Union des syndicats réformistes est affiliée à une certaine grande ligue nouvelle. (Mouvements.)

**M. Chautemps** remarque que des partis de progrès social ou des partis d'ordre social, pour réaliser leur idéal, arrivent à concevoir la possibilité de se substituer au gouvernement et, sous prétexte d'assurer l'ordre, le troubleraient de la façon la plus grave.

Le gouvernement respecte toutes les doctrines, et toutes les opinions sont libres. Mais s'il arrivait un moment où ces faits sortaient du domaine de la propagande pour devenir des faits délictueux, le gouvernement aurait le devoir d'intervenir et c'est pourquoi aujourd'hui même, le gouvernement a déposé le projet de loi réglementant la vente et la détention des armes.

Le gouvernement fait appel à tous les citoyens pour ne pas se dresser les uns contre les autres et ne pas commettre un désastre qui constituerait des atteintes à la patrie elle-même.

Le gouvernement espère arriver à ce résultat par la persuasion; mais s'il n'en était pas ainsi, le gouvernement est décidé à user de tous les moyens en son pouvoir pour assurer le maintien de l'ordre et de la paix sociale. (Applaudissements répétés à gauche et sur presque tous les bancs).

M. Herriot et les autres ministres félicitent vivement leur collègue de l'Intérieur.

**M. Garchery, communiste**, a la parole. Il vient, une fois de plus, retracer les événements qui ont marqué les diverses phases de la grève de Douarnenez; il rappelle par le menu tous les faits qui précédèrent la bagarre du 1er janvier.

**MM. Goude et Balanand, MM. Jadé et Paul Simon** interrompent fréquemment l'exposé de l'orateur communiste.

La clôture de la discussion est votée.

A minuit 15, on donne lecture des ordres du jour.

### LES ORDRES DU JOUR

Le Président lit les ordres du jour.

Le premier, de **M. Jadé** et ses amis réprouvant les violences et provocations communistes et celles des organisations mercenaires qui trahissent les travailleurs, demande au Gouvernement d'établir toutes les responsabilités de l'attentat criminel du 1er janvier.

Le second ordre du jour est de **MM. Goude et Le Bail**: La Chambre constate avec satisfaction qu'au cours de la grève de Douarnenez, le gouvernement a eu le continuel souci d'assurer le respect des libertés syndicales et d'apaiser le conflit, confiant en lui pour rechercher les coupables, et établir les responsabilités, si hautes soient-elles.

Le troisième de **M. Heuriot** et ses collègues communistes, réclame la mise en accusation de tous les responsables des assassinats : Millerand, Lynis, etc. (Exclamations).

Le quatrième de **M. Merlant**, député de la Loire-Inférieure, exprime la confiance dans l'esprit de sagesse des syndicats patronaux et ouvriers pour éviter à l'avenir de semblables conflits.

### L'ORDRE DU JOUR GOUDE ADOPTÉ PAR 330 VOIX CONTRE 206

On passe aux explications de vote. Finalement, l'ordre du jour Goude est adopté par 330 voix contre 206.

La séance est levée à 1 h. 30.

### LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 15 janvier. — La conférence des présidents des grandes commissions et des groupes a décidé, pour le réglement de l'ordre du jour de soumettre à l'approbation de la Chambre les propositions suivantes :

Siéger tous les matins à partir de mardi prochain 20 janvier pour la discussion du budget, en réservant toutefois la matinée du lundi et l'après-midi du samedi; inscrire après le budget des dépenses la discussion du projet de loi portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

## LE RÈGLEMENT DES DETTES INTERALLIÉES

### L'ECHANGE DE LETTRES ENTRE M. CLEMENTEL ET M. CHURCHILL

Paris, 15 janvier. — M. Clémentel avait adressé le 10 janvier 1925 à M. Churchill, une lettre disant notamment :

« Au premier rang des problèmes à résoudre à la Conférence de Londres, figure celui des dettes interalliées. Les différentes notes que la Grande-Bretagne a adressées, à ce sujet, s'inspirent toujours des mêmes principes, principes dont le gouvernement français est dès maintenant disposé à reprendre l'examen, dans son désir d'aboutir à un règlement équitable et amical.

Mais, afin de poursuivre ces études, le gouvernement français serait désireux de savoir si le gouvernement de Sa Majesté maintient les principes exposés dans les notes antérieures, notamment dans celle de Lord Curzon, du 11 août 1923, et comment il en entendrait l'application. »

### REPONSE DE M. CHURCHILL

M. Winston Churchill adressa le 13 janvier 1925, à M. Clémentel, une réponse qui dit notamment :

« On m'avait écrit une lettre demandant que le Gouvernement de Sa Majesté définisse son attitude en ce qui concerne la note Balfour et la déclaration Curzon du 11 août 1923. J'ai transmis votre lettre à mes collègues et je puis vous assurer que, dès mon retour à Londres, nous envisagerons rapidement et sérieusement la question; nous nous efforcerons d'envoyer une réponse qui mettra le gouvernement français en mesure de nous faire des propositions définitives. Entretemps, je ne puis que vous répéter que la note Balfour demeure pour nous une directive de principe librement choisi par nous.

» Nous discuterons le règlement de la dette française à la Grande-Bretagne dans le même esprit de loyale camaraderie qui nous a permis de traverser les heures douloureuses et périlleuses de la guerre et qui, seul, nous permettra de faire face aux ennuis et aux difficultés qu'il nous reste à surmonter après avoir remporté la victoire militaire.

» Veuillez agréer, etc...

» Signé : **Winston Churchill.** »

Au moment de son départ M. Winston Churchill a confirmé à M. Clémentel les termes de sa lettre et lui a indiqué qu'il avait l'intention de saisir de la question le Cabinet britannique, dès son retour, et qu'il espérait que des conversations pourraient s'engager dans un avenir rapproché.

#### Ce qu'il faut déduire de la lettre de M. Churchill

Paris, 15 janvier. — La publication simultanée à Londres et à Paris de lettres échangées entre MM. Clémentel et Winston Churchill au sujet du règlement des dettes interalliées, marque la reprise entre la France et la Grande-Bretagne des relations officielles sur d'importantes questions qui pèsent depuis la conclusion de la paix sur la situation financière du pays.

**Le montant de notre dette à l'Angleterre**

Dès maintenant, le Gouvernement anglais renouvelle la proposition présentée le 1er aout 1922 par lord Balfour, de ne réclamer à ses débiteurs que la somme nécessaire à payer ses créanciers. La note Curzon du 11 août 1923 a précisé que la dette britannique envers les Etats-Unis se montait à 14 milliards 200 millions de marks-or. Si l'on considère que les annuités du plan Dawes doivent rapporter 37 milliards de marks-or, la Grande-Bretagne recevra d'après son pourcentage de Spa (22 0/0) environ 8 milliards. La France n'aurait donc à payer que la différence. Encore le montant du solde pourrait-il varier considérablement suivant les modalités qui seront adoptées pour le règlement final; il semble qu'il ne doive pas dépasser en dernière analyse, 2 à 3 milliards de marks-or.

La France, on le voit, a confiance dans le Gouvernement britannique pour mener à bien, en plein accord avec lui, la négociation qui va s'engager.

## LES BÉNÉFICES DE L'OCCUPATION DE LA RUHR

### DE JANVIER 1923 AU MOIS D'AOUT 1924

Paris, 15 janvier. — Dans un rapport qu'il vient de déposer au nom de la Commission des finances, M. Lamoureux, rapporteur général adjoint, a établi le bilan de la Ruhr, c'est-à-dire le tableau des dépenses et des recettes résultant de l'occupation du bassin rhéno-westphalien, depuis janvier 1923 jusqu'au 31 août 1924.

Le total des recettes pendant cette période s'élève à 4.531.067.649 francs. Celui des dépenses d'exploitation à 1.012.559.328 francs, ce qui fait ressortir un excédent de recettes sur les dépenses de 3.518.508.321 francs.

Selon lui, l'opération de la Ruh se solde par un produit net, toutes dépenses payées, de 2.737.250.321 francs. Sur cette somme pour la durée comptable de l'opération, la France a touché 1.237.701.987 francs de livraisons en nature, chiffre net et la Belgique un peu plus d'un milliard, ce qui permettra à la France de pouvoir prétendre l'an prochain à une part importante de l'annuité Dawes.

## L'enquête sur les fonds électoraux

Paris, 15 janvier. — La commission d'enquête sur les fonds électoraux s'est réunie à 16 heures, sous la présidence de M. Renaudel.

Elle a entendu les dépositions de M. Dorville, président de la compagnie d'assurances l'« Union » et de M. Delmas, directeur de la « Préservatrice ».

## Contre le mercantilisme médical ou pseudo-médical

### Le ministre de l'Hygiène envisage diverses mesures, notamment contre les abus de publicité

Paris, 15 janvier. — Le ministre du Travail et de l'Hygiène communique la note suivante :

Depuis longtemps, des plaintes nombreuses et fondées étaient portées contre certaines entreprises exploitant les malades attirés par une publicité abusive dans la forme, faite soit par des annonces dans les journaux et les périodiques, soit par l'affichage, l'envoi de circulaires, la distribution de prospectus, etc...

#### LA PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX

M. Justin Godart a signalé à la justice les cas les plus éhontés de mercantilisme médical ou pseudo-médical, mais il a estimé que pour mettre un terme à ces pratiques, la collaboration de la Presse était nécessaire, et il a fait appel à la Commission exécutive des Journaux français pour l'aider dans cette lutte.

Par une décision qui les honore hautement, les directeurs de journaux ont accepté de collaborer à cette œuvre d'assainissement.

Ils ont décidé de n'accepter aucune publicité médicale qui serait placée sous un pseudonyme ou présenterait un caractère d'anonymat, et d'exiger que soient indiqués dans toute insertion, les noms des docteurs qui dirigent les établissements recourant à la publicité. Ils ont déclaré en outre partager entièrement le sentiment du ministre sur la nécessité d'éviter l'emploi du mot « guérison » qui, dans certains textes implique une affirmation et une promesse véritablement abusive, et de surveiller d'une façon très attentive la rédaction de ces annonces.

Une collaboration constante pour la surveillance de la publication médicale sera établie entre le ministre et la Commission exécutive.

## Le prochain Congrès du Parti républicain démocratique

Paris, 15 janvier. — Le comité directeur du parti républicain démocratique et social s'est réuni, sous la présidence de M. Ratier, sénateur.

Il a décidé que le prochain congrès du parti aurait lieu fin mars et en a fixé le programme. Le rapport sur la politique générale du parti sera confié à M. Reibel, député, ancien ministre.

## M. Luther nommé Chancelier

Berlin, 15 janvier. — Le président d'Empire a nommé M. Luther chancelier et l'a chargé de constituer le cabinet.

M. Luther est âgé de 46 ans. Avant de devenir bourgmestre d'Essen, il avait été conseiller municipal à Magdebourg.

En 1920, il devint membre du conseil économique d'Empire. En décembre 1922, il devint ministre de l'alimentation dans le cabinet Cuno. Depuis 1923, il est ministre des Finances.

## LES COMMANDES D'ENGRAIS AZOTÉS

Paris, 15 janvier. — Grâce aux dispositions de la loi du 22 décembre 1924, accordant aux agriculteurs une prime pour l'emploi des engrais azotés, les demandes des agriculteurs ont pris une importance telle qu'il a été nécessaire de passer en Allemagne une commande supplémentaire à livrer en février. Le paiement des primes à raison de 0 fr. 40 par kil. d'azote sera continué sans interruption.

Pour toutes les livraisons effectuées depuis le 1er décembre, les cultivateurs peuvent donc envoyer leurs factures à l'Office agricole départemental au chef-lieu de leur département.

## EN ITALIE

### LES TELEPHONES SERONT CONFIÉS A DES SOCIETÉS PRIVÉES

Rome, 15 janvier. — L'agence Stefani annonce que le comité inter-ministériel compétent a procédé à l'adjudication des téléphones d'Etat à des sociétés privées. Pour cette adjudication, l'Italie était divisée en cinq zones, mais pour la gestion d'un sixième groupe comprenant les téléphones internationaux, inter-régionaux et inter-provinciaux, le comité a décidé la création d'une entreprise spéciale avec participation de l'Etat.

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du jeudi 15 janvier 1925

### COTONS

**LIVERPOOL, 15 janvier.**

Ventes, 5.000; importations, 102; américain, baisse, 2 à 12; brésilien, baisse, 12; égyptien, baisse, 10 à 25.

**NEW-ORLEANS, 15 janvier.**

Cotons Middling Upland. — Disponible, 23.75; cotons à terme sur mars, 23.82-86; mai, 24.13-14.

**NEW-YORK, 15 janvier.**

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 24.15; à terme sur janvier, 23.66-68; février, 23.76; mars, 23.85-89; avril, 24.00; mai, 24.17-20; juin, 24.26; juillet, 24.40; août, 23.99; septembre, 24.07; octobre, 23.88-90; novembre, 23.82; décembre, 23.76.

**RECETTES**

Aux ports de l'Atlantique, 19.000; aux ports du Golfe, 15.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 16.000.

**EXPORTATIONS**

Pour la Grande-Bretagne, 12.000; France et Continent, 2.000; pour le Japon, 1.000.

### *Marché des changes à l'Etranger*

du jeudi 15 janvier 1925

**Londres**: Sur Paris, 89.125; sur Bruxelles, 93.575; Esc. hors banque, 3 13/16 à 3 7/8; Prêt à court terme, 3 0/0.

**New-York**: Sur Paris, 535.00; sur Londres, 474.75; Cab. Transf., 474.25; sur Bruxelles, 503.00.

**Amsterdam**: Sur Paris, 13.30; sur Londres, 11.85 1/2; sur Bruxelles, 12.42.

**Alexandrie**: Sur Londres, 97.47.

**Rome**: Sur Paris, 131.25; sur Londres, 117.80.

**Milan**: Sur Paris, 131.25.

**Genève**: Sur Paris, 24.82 1/2; sur Londres, 24.85 1/4; sur Bruxelles, 26.05.

**Berlin**: Sur Paris, 23.58; sur Londres, 20.10; sur Bruxelles, 21.07; sur Amsterdam, 169.53; sur New-York, 420.